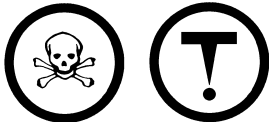




FICHE SIGNALÉTIQUE

DUOTACK – Partie A

Available in English

SIMDUT	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
		<div style="text-align: center;">  </div> <p style="text-align: right;">Isocyanates, toxiques, NOS, (solution de Diisocyanate de diphénylméthane [MDI]) Classe 6.1 UN2206 G.E. : III</p>

SECTION I. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit : Duotack – Partie A
Utilisation : Adhésif pour isolant.

Numéro de la fiche signalétique : CA U DRU SS FS 118
Numéro de la formule : Non applicable
Date de révision : 16 novembre 2011

Distributeur : Soprema Canada
 1675, rue Haggerty
 Drummondville (Québec) J2C 5P7
 CANADA
 Tél. : (819) 478-8163

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00 – Heure de l'Est) : (800) 567-1492
 CANUTEC (Canada) (24h.) : (613) 996-6666
 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : (800) 424-9300
 Centre Antipoison (Québec) : (800) 463-5060

NOTE D'URGENCE!!!

Liquide visqueux brun clair avec odeur négligeable. Ce produit est nocif par inhalation, en contact avec la peau et si ingéré. Ce produit peut causer une sensibilisation par inhalation et le contact avec la peau. L'inhalation répétée avec des vapeurs peut causer une réaction allergique respiratoire, le début de laquelle peut être retardé de plusieurs heures après l'exposition. Évitez la contamination. L'eau réagit avec le produit libérant du bioxyde de carbone.

SECTION II. COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Ester polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique	9016-87-9	10-30	Non disponible	Non disponible
Diisocyanate de diphénylméthane (MDI)	101-68-8	10-30	0,005 ppm	Non disponible

SECTION III. EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ**EFFETS NOCIFS SUR LA SANTÉ****INHALATION DE PARTICULES (VAPORISATION) ET FUMÉES :**

Une réaction allergique pulmonaire telle que l'asthme, qui inclut la toux, la respiration sifflante, douleur et serrement de la poitrine, difficulté à respirer et souffle court; l'irritation des voies respiratoires supérieures, qui inclut brûlure de la bouche, de la gorge et de la poitrine.

YEUX : Ce produit est irritant pour les yeux. Les symptômes incluent démangeaison, brûlure, rougeur et larmoiement.

INGESTION : L'ingestion peut causer l'irritation gastro-intestinale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

PEAU : Ce produit est irritant pour la peau. Ce produit peut causer une réaction allergique de la peau.

EFFETS AIGUS SUR LA SANTÉ : Voir Inhalation de particules et fumées ci-dessus.

SECTION IV. PREMIERS SOINS**INHALATION :**

Quitter la zone pour respirer de l'air frais. Un traitement d'oxygène peut être nécessaire, obtenir une assistance médicale au besoin. La victime devrait être examinée par un médecin immédiatement si l'exposition est grave.

YEUX : Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes, en gardant les paupières ouvertes. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

INGESTION : Obtenir une assistance ou un avis médical immédiatement. Ne pas provoquer le vomissement sauf sur avis d'un médecin. Ne jamais rien faire ingérer à une victime inconsciente ou ayant des convulsions.

PEAU : Laver à fond la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation, des rougeurs ou autres troubles se développent ou persistent, obtenir des soins médicaux immédiatement. Des articles de cuir contaminés, incluant les souliers qui ne peuvent être décontaminés doivent être jetés.

SECTION V. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR : 177°C (350°F)

MÉTHODE : PM cc

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR : N/A

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMABILITÉ : Non établie

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION : N/A

PROCÉDURES SPÉCIALES POUR ÉTEINDRE LE FEU :

Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée. Les contenants peuvent exploser si surchauffés. Ce produit réagit avec l'eau produisant du bioxyde de carbone. Ne pas refermer les contenants contaminés alors qu'une accumulation dangereuse de pression peut faire rompre le contenant. Durant un incendie, le personnel sur les lieux doit éviter l'exposition aux fumées utilisant des techniques d'extinction d'incendie acceptées.

PRODUITS DE COMBUSTION :

Les produits de combustion peuvent inclure oxydes de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures, HCN et isocyanates.

MOYENS D'EXTINCTION :

Poudre chimique sèche, CO₂, mousse.

AUTRES PRÉCAUTIONS :

Les pompiers devraient porter des vêtements de protection complète incluant un appareil respiratoire autonome.

SECTION VI. MARCHE À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL**FUITES / DÉVERSEMENTS :**

Évacuer la zone rapidement. Rester dos au vent du matériel déversé et isoler l'exposition. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brumes. La surface peut devenir glissante après un déversement. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Arrêter la fuite du matériel si cela peut se faire sans risque. Empêcher le matériel de pénétrer dans les égouts. Ventiler la zone contaminée. Absorber avec une matière inerte (sable, terre ou autre matériel approprié). Transférer dans un contenant approprié pour la neutralisation ou l'élimination. Suivre toutes les réglementations locale, provinciale ou fédérale pour l'élimination du matériel déversé.

SECTION VII. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS DE MANUTENTION ET D'ENTREPOSAGE :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs. Porter un équipement de protection personnelle adéquat. Éviter le contact avec l'eau. Ne pas renfermer le produit contaminé alors qu'une accumulation dangereuse de pression peut résulter de la libération de CO₂. Éviter le contact avec des métaux tels que aluminium, laiton, cuivre, métaux galvanisés, étain et zinc. Garder les contenants fermés hermétiquement dans un endroit frais, sec, bien ventilé entre 15,6°C – 26,6°C (60°F – 80°F). Ne pas entreposer dans des contenants ouverts, sans étiquette ou mal étiquetés. Ne pas réutiliser de contenant vide sans régénération ou nettoyage commercial.

SECTION VIII. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS :	L'utilisation de gants de néoprène, nitrile ou butylcaoutchouc est recommandée.
RESPIRATOIRE :	Utiliser un respirateur pour vapeur organique approuvé par NIOSH pour se protéger contre l'inhalation des vapeurs. Un respirateur devrait être utilisé si la ventilation n'est pas disponible ou est inadéquate pour garder les niveaux de vapeur sous les limites d'exposition applicables.
YEUX :	Porter des lunettes de sécurité à l'épreuve des produits chimiques; ajouter un écran facial (si des éclaboussures sont possibles).
AUTRES :	Un bain pour les yeux et des douches d'urgence sont recommandés.
CONTRÔLES DES VAPEURS :	Des échappements doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau d'exposition du travailleur sous les limites recommandées.

SECTION IX. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE :	Liquide visqueux
ODEUR :	Légère, aromatique
COULEUR :	Brun clair
ÉTAT PHYSIQUE :	Liquide
pH :	N/A
PRESSION DE VAPEUR :	N/A
DENSITÉ DE VAPEUR :	N/A
POINT D'ÉBULLITION :	N/A
POINT DE FUSION :	N/A
POINT DE CONGÉLATION :	N/A
TAUX D'ÉVAPORATION :	N/A
CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (C.O.V.) :	N/A
SOLUBILITÉ DANS L'EAU :	Réagit avec l'eau
VISCOSITÉ :	16 000 cps à 23,9°C
DENSITÉ :	1,13
% VOLATILITÉ :	< 0,15 %

SECTION X. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ :	Ce matériel est stable à la température de la pièce. La réaction avec l'eau (humidité) produit du CO ₂ . La réaction exothermique avec des matériaux contenant des groupes d'hydrogène actif.
CONDITIONS À ÉVITER :	Éviter les températures élevées. Éviter le contact avec l'eau. Éviter la contamination. Éviter le contact avec des métaux tels que aluminium, laiton, cuivre, métaux galvanisés, étain et zinc.
INCOMPATIBILITÉ :	Éviter le contact avec l'eau, les alcools, amines, bases et acides.
DÉCOMPOSITION DANGEREUSE :	Oxydes de carbone, oxydes d'azote, hydrocarbures, HCN et isocyanates.
CONDITIONS POUR ÉVITER LA POLYMÉRISATION :	La polymérisation surviendra à des températures élevées en présence d'alcalis, amines tertiaires et composés de métaux.

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES :

Ester polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique :

CL50 (inhalation, rat) :	490 mg/m ³ (exposition de 4 heures)
DL50 (oral, rat) :	> 10 000 mg/kg
DL50 (cutané, lapin) :	6 200 mg/kg

Diisocyanate de diphenylméthane (MDI) :

CL50 (inhalation, rat) :	369 mg/m ³ (exposition de 4 heures)
DL50 (oral, rat) :	> 10 000 mg/kg
DL50 (cutané, lapin) :	> 10 000 mg/kg

SECTION XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EXPOSITION AIGUË : Ce produit est nocif par inhalation, en contact avec la peau et si ingéré. Ce produit peut causer une sensibilisation par inhalation et le contact avec la peau. L'inhalation répétée de vapeurs peut causer une réaction allergique respiratoire, le début de laquelle peut être retardé de plusieurs heures après l'exposition. Ce produit est irritant pour les yeux. Les symptômes incluent démangeaison, brûlure, rougeur et larmolement. L'ingestion peut causer une irritation gastro-intestinale, la nausée, le vomissement et la diarrhée.

EXPOSITION CHRONIQUE : L'exposition répétée ou prolongée au MDI peut résulter en sensibilisation à l'isocyanate (asthme chimique) chez certains individus, les faisant réagir à l'exposition à l'isocyanate à des concentrations sous les limites d'exposition établies. Les symptômes incluent le serrement de la poitrine, la respiration sifflante, la toux et le souffle court. Les effets peuvent être retardés. La surexposition peut causer des dommages aux poumons incluant la fonction pulmonaire diminuée. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation menant à une dermatite. La sensibilisation de la peau peut aussi survenir.

CANCÉROGÉNÉCITÉ : Aucune information additionnelle disponible.

SECTION XII. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES : N/A

DESTINÉE CHIMIQUE : N/A

SECTION XIII. ÉLIMINATION DU PRODUIT

CLASSIFICATION RCRA : N/A

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Pas réglementé par le RCRA. Éliminer selon les réglementations locale, provinciale et fédérale.

QUANTITÉS À DÉCLARER SELON EPA : N/A

SECTION XIV. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE (DOT) : Isocyanates, toxiques, NOS (solution de Diisocyanate de diphénylméthane [MDI]).

CLASSIFICATION (DOT) : Classe 6.1

NIP : UN 2206

GROUPE D'EMBALLAGE : III

QUANTITÉ À DÉCLARER (RQ) :

5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ	Diisocyanate de diphénylméthane (MDI)
1,0% concentration de minimis	Diisocyanate de diphénylméthane (MDI)
1,0% concentration de minimis	Ester polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique

SECTION XV. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT :

Classe D1A :	Matériel toxique et infectieux – Effets graves et immédiats – Très toxique
Classe D2A :	Matériel toxique et infectieux – Autres effets – Très toxique
Classe D2B :	Matériel toxique et infectieux – Autres effets – Toxique

TSCA : Sur la liste de TSCA.

OSHA : Considéré dangereux.

ORGANES CIBLES : Yeux et système respiratoire.

INGRÉDIENTS DANGEREUX SELON OSHA :

Diisocyanate de diphénylméthane (MDI) (101-68-8)

Non classé comme cancérigène selon NTP, ACGIH ou IARC.

Non réglementé comme un cancérigène selon OSHA.

Classifié par IARC dans le Groupe 3 (pas classé par sa cancérogénicité chez les humains).

CLASSIFICATION SARA 311 :

Risque immédiat pour la santé	O
Risque pour la santé retardé	O
Risque d'incendie	N
Risque de réactivité	O
Risque de libération soudaine de pression	O

INGRÉDIENTS SARA 313 :

Diisocyanate de diphénylméthane (MDI) (101-68-8)

Ester polyméthylène polyphénylénique de l'acide isocyanurique (9016-87-9)

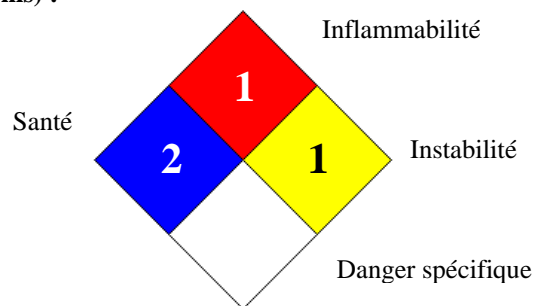
Ingrédients Proposition 65 – Produits chimiques connus dans l'état de Californie pour causer le cancer ou dommages à la naissance ou autre effet nocif sur la reproduction : Aucun

SECTION XV. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

HMIS (États-Unis) :

2	SANTÉ
1	INFLAMMABILITÉ
1	RISQUE PHYSIQUE
□	ÉQUIPEMENT PROTECTEUR

NFPA (États-Unis) :



SECTION XVI. RENSEIGNEMENTS DIVERS

Glossaire :

ACGIH :	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ANSI :	American National Standards Institute
ASTM :	American Society for Testing and Materials
CAS :	Chemical Abstract Services
CFR :	Code of Federal Regulations (États-Unis)
CIRC :	Centre international de recherche sur le cancer
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
CL50 :	Concentration d'une substance dans l'air qui cause la mort d'au moins 50% d'une population animale définie.
DL50 :	Dose d'une substance qui, lorsque administrée par une voie d'entrée définie sur un essai animal, cause la mort d'au moins 50% de cette population animale définie.
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
HMIS :	Hazardous Material Information System
IARC :	International Agency for Research on Cancer
LIS :	Liste intérieure des substances (Canada)
NFPA :	National Fire Protection Association
NIOSH :	National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis)
NTP :	National Toxicology Program (États-Unis)
OSHA :	Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
RTECS :	Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
SIMDUT :	Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps
TSCA :	Toxic Substances Control Act

Référence :

Fiche signalétique du fournisseur.

Pour plus de renseignements : **SOPREMA Canada** 1-800-567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.soprema.ca>

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour triennale.

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ces sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.